

Sommaire

Sommaire

Remerciements

Liste des abréviations et des sigles

Introduction.....	4
1) Présentation du stage et de son contexte.....	5
1.1) Présentation de l'organisme de stage : l'Office National des Forêts.....	5
1.2) Présentation du site d'étude.....	8
1.3) Présentation du stage.....	9
2) L'enquête de fréquentation.....	11
2.1) Outils et méthodes.....	11
2.2) Résultats.....	18
3) Discussion.....	37
3.1) Propositions d'aménagements.....	37
3.2) Groupes de travail.....	41
Conclusion.....	46

Prologue : bilan critique et acquis du stage

Bibliographie

Bibliographie Internet

Table des cartographies, figures, et photographies

Tables des annexes

Liste des personnes et organismes rencontrés

Sources

Annexes

Tables des matières

Remerciements

Pour l'accomplissement de ce stage je tenais à remercier :

- l'Office National des Forêts de Foix qui m'a accordé l'opportunité de réaliser un stage au sein de son agence et tout particulièrement Julie GRENET, ma maître de stage, qui par sa disponibilité, son accessibilité, sa rigueur professionnelle et ses bons conseils a su très bien m'accompagner et m'encadrer durant ces 20 semaines
- Denis PUECH, responsable de l'Observatoire du Tourisme en Ariège, qui a su m'être disponible pour lui présenter tous les mois mon travail afin de me donner ses avis et ainsi m'orienter
- Richard DANIS, président du SIEMACOF (Syndicat Intercommunal de l'Economie Montagnarde de l'Ancien Consulat de Foix), membre du comité départemental de randonnée pédestre de l'Ariège, maire de Saint-Pierre-de-Rivière, et vice président du PNR des Pyrénées Ariégeoises, toujours disponible pour partager des informations sur le site et apporter ses idées
- Florent VILLE, étudiant paysagiste travaillant sur la Vallée de la Barguillère et la forêt domaniale du Consulat de Foix qui m'a apporté une vision paysagère de l'aménagement

Ainsi que toutes les personnes que j'ai pu rencontrer et qui m'ont apporté de l'information et de bons conseils : Mme TEULIÈRES (directrice de l'office de tourisme Foix-Varilhes), Jean-Christophe BLANC (SIGiste à l'ONF, avec qui j'ai fait les cartographies),

Liste des abréviations et des sigles

Ag. : Agence

AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée

CC du Pays de Foix : Communauté de Communes du Pays de Foix

Cf. : Conferre (se référer à)

CdF : Consulat de Foix

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

FD : Forêt Domaniale

GR : Chemin de Grande Randonnée

ISO : International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)

JCB : Jean-Christophe BLANC, SIGiste à l'ONF.

J. f. : Jour férié

Km/h : Kilomètres par heure

N. de VL p/ dept. : Nombre de véhicule par département

Nbre de personnes par com. : Nombre de personnes par commune

ONF : Office National des Forêts

PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

PNR : Parc Naturel Régional

RD : Route Départementale (parfois utilisé avec juste le D (ex : D421))

RH : Ressources Humaines

RF : Route Forestière

RN : Route National

RTM : Restauration des Terrains de Montagne

SIEMACOF : Syndicat Intercommunal de l'Economie Montagnarde de l'Ancien Consulat de Foix

SIG : Système d'Information Géographique

SMDEA : Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

TC : Thibault CHARPENTIER

US : Unité Spéciale

UT : Unité Territoriale

VTT : Vélo Tout Terrain

W.-e. : Week-end

Introduction

Le massif forestier du Consulat de Foix est domanial. Cela signifie qu'il appartient à l'Etat et qu'il est géré par l'Office National des Forêts. Il couvre une superficie de 4 700 hectares composés de 3 200 hectares boisés et de 1 500 hectares d'estives. Situé à proximité de Foix et de Toulouse, il est l'espace de multiples usages où de nombreux acteurs interfèrent. Parmi eux se trouvent des forestiers, des agriculteurs ainsi que de nombreux utilisateurs pratiquant différents loisirs (randonnée, cueillette, parapente, aéromodélisme, cyclisme, chasse...).

Suite à un diagnostic patrimonial réalisé par des étudiants en Gestion et Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux, plusieurs enjeux environnementaux, de productions, paysagers, et touristiques ont été soulevés. Une fréquentation importante et variée a été remarquée sur le site. Les divers usagers se partagent l'espace de manière aléatoire. Il existe un consensus dont s'accommode l'ensemble des utilisateurs. En conséquence, aucun aménagement spécifique n'a été mis en place et les retombées pour l'économie locale restent négligeables. Toutefois, l'augmentation de la fréquentation touristique risque de générer certains problèmes en termes de cohabitation, de responsabilité mais aussi de préservation du patrimoine naturel.

Dans le cadre de sa mission d'accueil du public, l'agence interdépartementale de l'ONF 09-31-32 se doit de gérer la fréquentation de la forêt domaniale du Consulat de Foix. Dans une perspective d'anticipation et afin de maintenir l'équilibre fragile entre les aspects économique, écologique et social, il est important de réfléchir à un aménagement multi usage de ce massif.

Afin de gérer au mieux cet espace il est primordial de mieux connaître de façon qualitative et quantitative les utilisateurs du site, leurs attentes ainsi que leur vision du territoire. L'étude de fréquentation va permettre d'identifier tout cela et ainsi des aménagements pourront être suggérés et mis en place.

Le contexte dans lequel s'inscrit ce stage sera dans un premier temps évoqué. Seront ensuite présentés les méthodes et les différents outils permettant l'étude de fréquentation et les résultats obtenus. Puis une perspective sur l'avenir sera proposée avec la suggestion de différents aménagements envisageables.

1) Présentation du stage et de son contexte

1.1) Présentation de l'organisme de stage : l'Office National des Forêts

1.1.1) L'ONF, descendant direct des Eaux et Forêts

L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ayant succédé en 1966 à l'Administration des Eaux et Forêts créée en 1291 par le Roi de France Philippe le Bel.

Il a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat (ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer). L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt bois et le développement des territoires.

Le statut d'EPIC indique que l'ONF vit de ses propres revenus, aussi ses ressources sont de trois types :

- Ressources du domaine, dont vente du bois et lots de chasse (environ la moitié)
- Gestion des forêts communales (environ un quart)
- Prestations contractuelles (environ un quart)

1.1.2) Les missions de l'ONF

L'Etat a confié à l'Office Nationale des Forêts trois missions principales :

- La protection du territoire avec la gestion des risques naturels, et de la forêt avec la création de réserves naturelles et biologiques.
- La production en conjuguant les exigences économiques, sociales et écologiques
- L'accueil du public par les aménagements, l'information et la sensibilisation à l'environnement.

Ces missions sont commanditées par la loi d'orientation de la forêt de juillet 2001, relative ici à la multifonctionnalité de la forêt. L'ONF a également une activité de prestataire de services pour la gestion et l'entretien des espaces naturels.

1.1.3) Espaces gérés par l'ONF

L'ONF gère en métropole 1,8 millions d'hectares de forêts domaniales et 2,9 millions d'hectares de forêts communales, départementales, régionales ou d'établissements publics. Soit 27% de la forêt française et plus de 8% du territoire national. S'y ajoutent 6 millions d'hectares dans les départements d'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, et La Réunion). Hormis les espaces boisés, l'ONF gère aussi différents espaces naturels associés à la forêt tels que des tourbières, des dunes et des estives.

L'ONF est certifié ISO 9001 (management de la qualité et satisfaction du client) et ISO 14001 (management environnemental) pour l'ensemble de son activité.

La totalité des forêts domaniales et plus de 50 % des forêts communales sont certifiées PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), système de certification largement répandu dans le monde (5 continents, 33 pays). Cet écolabel est une marque de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

1.1.4) Une organisation déconcentrée et une large couverture du territoire

L'Office National des Forêts est administré par un conseil d'administration dont le champ de compétences est défini par le Code forestier. Son président, Hervé GAYMARD, et ses membres sont nommés par décret du Gouvernement. Son directeur général, Pierre-Olivier DREGE est nommé en Conseil des ministres.

L'ONF est organisé en 9 directions territoriales (Alsace, Bourgogne-Champagne-Ardennes, Centre-Ouest/Massif Central, Franche-Comté, Ile de France-Nord-Ouest, Lorraine, Méditerranée, Rhône-Alpes, et Sud-Ouest) et 5 directions régionales (Corse, La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique), 50 agences, 9 agences travaux et plus de 500 unités opérationnelles. Son siège est à Paris.

1.1.5) L'ONF en Ariège

L'Agence Interdépartementale Ariège/Haute-Garonne/Gers basée à Foix fait partie de la Direction Territoriale du Sud-Ouest et est composée de deux régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et treize départements (Ariège, Aveyron, Dordogne Gers, Gironde, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Landes, Lot, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Tarn, et Tarn et Garonne). Sur le département de l'Ariège, quatre unités territoriales sont présentes : les Unités Territoriales du Pays d'Olmes/Val d'Ariège, de Haute Ariège/Donezan, du Couserans Est, et du Couserans Ouest ; et de trois Unités Spécialisées (US) : l'US Aménagement-Observatoire (plans de gestion), l'US Expertise (Natura 2000) et l'US Travaux. *(Cf. annexe n°1 « Organigramme simplifié de l'Agence Interdépartementale 09-31-32 de l'ONF »)*

La Forêt Domaniale du Consulat de Foix se situe dans l'Unité Territoriale du Pays d'Olmes/Val d'Ariège.

1.2) Présentation du site d'étude

1.2.1) Présentation générale

Le massif forestier du Consulat de Foix occupe le versant nord de la partie orientale du massif de l'Arget-Arize, surplombant la vallée de la Barguillère et Foix. L'altitude du massif est comprise entre 600 m et 1715 m. Les pentes des parties sommitales sont faibles (moins de 30%) tandis que les versants intermédiaires sont plus raides. Le massif est situé à l'étage montagnard, dominé par la hêtraie. Le sapin est présent sous forme d'anciens peuplements disséminés et de régénération naturelle dans les hêtraies. La présence de nombreux espaces ouverts (tourbières, anciens pacages et estives encore utilisées) octroie à ce massif forestier une assez grande variété de paysages.

Le site s'inscrit sur les communes d'Alzen, Arignac, Bédeilhac, Brassac, Burret, Ferrières, Foix, Ganac, Le Bosc, Montagagne, Montoulieu, Prayols, Saurat et Sentenac-de-Sérou. Il correspond aux intercommunalités des Communautés des communes de Foix, du pays de Tarascon et du Séronnais, ainsi qu'aux Pays de Foix-Haute Ariège et du Couserans.

1.2.2) Une localisation privilégiée

La forêt domaniale du Consulat est située à proximité de bassins de population, tels que la vallée de la Barguillère, l'axe d'agglomération Foix-Pamiers-Toulouse, ainsi que la ville de Foix. (Cf. cartographie n°1 « Localisation du site ») De plus, de nombreux sites touristiques fréquentés entourent le massif (le château de Foix, le col des Marrous, le musée des forges de Montgailhard, le col de Jouel et le col de Pégère). Aussi, les voies de circulation permettent un accès rapide sur le site. La forêt domaniale du Consulat de Foix est inscrite dans la zone d'adhésion du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

1.2.3) Une richesse patrimoniale

Le site du Consulat de Foix constitue un espace naturel remarquable. D'un point de vue paysager, de nombreux milieux ouverts composés de tourbières mais aussi de cirques perchés procurent au massif un aspect de mosaïque paysagère. Les points de vue sur la plaine ariégeoise et la chaîne des Pyrénées depuis les sommets du Cap du Carmil au Roc du Traucadou, et depuis plusieurs promontoires le long des routes, y sont très nombreux. La forêt domaniale abrite un noyau important de la population de Grand Tétras du massif de l'Arize. De nombreuses espèces faunistiques

1.2.4) De nombreuses activités

Facilement accessible, avec des crêtes arrondies et des pentes relativement faibles, le site du Consulat de Foix a toujours été exploité par l'Homme. Les activités forestière, pastorale et cynégétique sont prédominantes car historiques au sein de ce massif. Nous retrouvons aussi, de manière relativement plus récente, des activités de loisirs très variées, allant de l'activité sportive tels que le parapente, la randonnée ou le VTT, à la cueillette des champignons. *(Cf. photographies n°1 « Diverses activités sur le Consulat de Foix »)*

1.3) Présentation du stage

Mon stage s'effectue dans le cadre de la mission d'accueil du public de l'Office National des Forêts. Ma maître de stage, Julie GRENET, occupe un poste de technicien supérieur forestier et est chargée de mission spécialiste « accueil » conventionné entre l'ONF et le PNR des Pyrénées Airégeoises. La finalité du projet est la réalisation d'un schéma d'aménagement sur le massif de la forêt domaniale du Consulat de Foix répondant aux attentes des différents utilisateurs, des contraintes économiques et environnementales.

Un diagnostic patrimonial a déjà été réalisé il y a quelques mois dans le cadre d'un projet tuteuré d'étudiants dont je faisais parti, en Licence Professionnelle Gestion et Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux. Ce diagnostic à indiquer la présence d'une fréquentation importante du site mais aucune données quantitatives et qualitatives n'existent à ce jour. Une étude de fréquentation est donc mise en place afin de recueillir ces manques. Une fois analysées, ces données vont permettre de réfléchir à un aménagement du site pour l'accueil du public.

L'objectif de mon stage est donc de réaliser cette étude, d'analyser les résultats obtenus et de proposer des aménagements. Pour cela j'ai mis en place une méthodologie, appris à utiliser le logiciel Sphinx, rencontré les utilisateurs sur le terrain et pris contact avec quelques professionnelles du tourisme pour m'aider dans mon travail. Ainsi j'ai obtenu des entretiens avec M. PUECH, de l'observatoire du tourisme, à qui j'ai présenté mon travail plusieurs fois afin qu'il puisse m'aiguiller sur les manières de procéder pour analyser les résultats ; Mme TEULIÈRES, directrice de l'office de tourisme Foix-Varilhes, à qui j'ai présenté le projet et demandé quelques données concernant la fréquentation touristique locale ; M. DANIS, président du SIEMACOF (Syndicat Intercommunal de l'Economie Montagnarde de l'Ancien Consulat de Foix), membre du comité départemental de randonnée pédestre de l'Ariège, maire de Saint-Pierre-de-Rivière, vice président du PNR des Pyrénées Ariégeoises à qui j'ai présenté les résultats et avec qui j'ai partagé de nombreuses informations sur le Consulat de Foix ; et Florent VILLE, étudiant paysagiste qui travaille actuellement sur la Vallée de la Barguillère et la forêt domaniale du Consulat de Foix, avec qui j'ai pu partager de nombreuses connaissances et aborder l'aménagement d'un point de vue paysager. Je n'ai hélas pas pu rencontrer les éleveurs à cause de nombreuses tensions entre eux et l'ONF. M. DANIS sert d'intermédiaire afin de préparer les éleveurs aux projets de façon à ce qu'ils ne se braquent pas. J'ai envoyé un courrier aux clubs de randonnées pédestres d'Ariège trouvé sur le site Internet du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ariège (www.cdrp09.com), afin de leur demander diverses informations sur leurs pratiques de la randonnée sur le Consulat de Foix et s'ils avaient des suggestions ou des commentaires à faire sur le site et son avenir en terme d'aménagement. Seul deux clubs m'ont répondu (Les Joyeux Randonneurs du Couserans et Les Montagnards Tarasconnais), m'informant qu'ils ne randonnaient pas sur cet espace.

2) L'enquête de fréquentation

2.1) Outils et méthodes

2.1.1) Dispositifs de comptage des flux

- **Comptages sur les aires de stationnement spontanée ou comptages de stocks de véhicules** : ils consistent à relever toutes les heures entre 9h et 16h le nombre de véhicules stationnés ainsi que la provenance du véhicule à partir de la plaque d'immatriculation. Deux types de véhicules sont distingués, les voitures d'une part et les camions/camping-cars d'autre part. Ces comptages sont réalisés en même temps que les enquêtes. L'objectif principal est l'évaluation du nombre et du type de véhicules venus sur les différents sites et ainsi estimer la fréquentation de loisirs de ces sites. (*Cf annexe n°2 « Fiche de comptage »*)
- **Comptages du nombre de personnes** : lors du questionnaire il est demandé aux personnes interrogées à combien ils sont venus par véhicule. Cette donnée va permettre de déterminer une moyenne qui, une fois couplée aux comptages des véhicules, permettra de connaître le nombre total de visiteurs à un moment et à un lieu donnés.
- **Comptages routiers** : des compteurs routiers ont été placés à 5 endroits différents sur le Consulat de Foix ou à proximité (*Cf. cartographie n°2 « Emplacements des compteurs routiers »*) sur une période allant du 5 septembre au 1 novembre 2009 (à partir du 18 septembre pour celui situé au Prat d'Albis). Les compteurs fonctionnent en mode journalier, c'est-à-dire qu'ils relèvent la quantité de véhicules qui passent par jour en différenciant les poids lourds des véhicules légers. Ces comptages routiers permettent d'évaluer la fréquentation automobile du Consulat de Foix.
 - Le premier se situe sur la D421 à l'entrée de la forêt domaniale au lieu dit « Roc du Prat de Redon ». Ce compteur permet d'évaluer la fréquentation de la zone dite du Prat d'Albis.

- Le second se situe sur la route D111 à l'entrée du Col de Légrillou lorsque l'on vient de Brassac.
 - Le troisième est placé à l'entrée de la route forestière du Calmil, ouverte aux véhicules motorisés, qui permet de rejoindre le Col Mazel, le col du Calmil et le Prat d'Albis. Ce compteur permet d'évaluer la fréquentation de la piste forestière du Calmil.
 - Le quatrième se situe sur la D111 entre le Col d'Uscla et la route D17, il estime la fréquentation au niveau du Col d'Uscla.
 - Le dernier se situe entre le Col des Marrous et Tour Laffond, sur la route D17.
- **Prise de photos des aires de stationnement** : réalisée lors de la phase enquête, elle permet d'identifier l'occupation des utilisateurs sur le plan spatial et la présence des animaux aux abords des véhicules.
 - **Observations des dégâts** : elle permet de constater les différents dégâts occasionnés par la fréquentation du public sur les sentiers ou autour des lieux de stationnements (piétinements...)

Ces comptages et observations permettent d'obtenir les données nécessaires à la définition des portes d'entrées sur le site les plus utilisées et l'impact de cette fréquentation sur ces zones.

2.1.2) Les enquêtes

Elles servent à recueillir les impressions avant et/ou après visite sur le site, les attentes du public en matière d'aménagement et de s'informer sur le niveau de connaissances des visiteurs notamment en terme de réglementation et de statuts.

Les enquêtes se font sous forme de questionnaire semi-directif, cela signifie que certaines questions seront soumises à des réponses précises définies préalablement, tandis que d'autres seront plus libres. Ainsi nous obtenons des informations, des perceptions, des sentiments, des attitudes et opinions de la part des enquêtés. Cela permet de comprendre ce que les personnes pensent de la forêt

domaniale du Consulat de Foix, d'approfondir des points importants et d'initialiser une démarche participative. (Cf. annexe n°3 « Questionnaires de fréquentation »)

2.1.2-1) Détails du questionnaire et résultats attendus

Chaque enquête dure en moyenne 10 minutes, elles peuvent être réalisées en mouvement afin de ne pas perturber l'activité des promeneurs. Il y a un questionnaire identique pour tous les sites à l'exception de celui du Col des Marrous qui par la situation de l'endroit nécessite quelques adaptations.

- Tout d'abord diverses informations sur la personne questionnée seront recueillies : sa tranche d'âge, sa profession, son lieu de résidence, si elle est accompagnée et le nombre de véhicules motorisés avec lequel ils sont venus dans le cadre d'un groupe. Ces informations permettent de penser un profil type des personnes fréquentant les différents sites aux différents moments de l'enquête. Il est intéressant de connaître la provenance des utilisateurs afin de savoir si on a à faire à un public local ou touristique. Le nombre de véhicules et le nombre de personnes venus avec l'enquêté servira à évaluer la fréquentation numérique du site.

- Ensuite sont évoquées les raisons de sa venue (pratiquer une activité sportive, découvrir le coin, se promener,...) ainsi que les raisons du choix de ce site (paysages, milieux naturels...) afin de déterminer les motivations pour lesquelles les gens viennent sur les différents sites aux différents moments. Il est demandé la manière dont l'enquêté a pris connaissance du site (office de tourisme, topoguide, site Internet, bouche à oreille, natif du coin...), ceci afin d'identifier les moyens mis en œuvre pour la communication et leur retombées.

- Dans le cas où l'interrogé est venue à l'aide d'un véhicule motorisé, nous lui demandons si le stationnement est satisfaisant ou non (nombre de place, localisation...) afin d'envisager des améliorations et repérer les problématiques de stationnement vues par les utilisateurs.

- Est ensuite évoquée la durée du temps resté sur le site (quelques heures, la journée, le week-end, quelques jours...) et dans le cas de plusieurs jours, le type d'hébergement sur place (camping-car, tente...). Ceci a pour but de quantifier

approximativement le nombre d'utilisateurs passant la nuit sur le Consulat de Foix ainsi que le moyen utilisé.

- La question de la fréquentation régulière ou non du site est abordée ainsi que les saisons où l'interrogé vient se balader sur le site afin de compléter les profils types des utilisateurs du site. La question des saisons permet de savoir si les personnes venant en été sont les même qu'en hiver...

- Est ensuite évoquée la satisfaction ou non du réseau de sentier (nombre de sentiers, balisage, accessibilité...) et de la signalétique (panneaux d'informations, signalétique pastorale, panneaux indicateurs...). Le degré de satisfaction des utilisateurs, leurs réclamations et attentes concernant ces types d'aménagement sont ainsi pris en compte.

- Il est demandé à l'enquêté s'il pense qu'il manque des poubelles, des tables, des bancs et/ou des sanitaires et à quel endroit il aimerait trouver ces aménagements, afin de s'informer des attentes des utilisateurs.

- Dans l'hypothèse que des animations sur la découverte du site soient réalisées, nous demandons à la personne interrogée si elle y participerait et quels thèmes elle souhaiterait découvrir (flore, faune, pastoralisme, activité forestière, lecture de paysage, géologie...). Cette question sert à quantifier le nombre de personnes potentiellement intéressées par ce genre d'animation ainsi que les thèmes désireux d'être découverts.

- Deux questions sont posées sur les connaissances de l'interrogé en matière de statut du site et de son gestionnaire. Ceci afin de savoir si l'information est suffisamment diffusée ou non.

- Puis la personne nous indiquera si elle se pense être suffisamment informée/sensibilisée sur les règles à respecter dans les milieux naturels de manière générale afin d'identifier le public auquel on a à faire.

- Pour conclure l'enquêté sera libre de faire des suggestions d'aménagements et des commentaires sur ceux déjà présents ainsi que sur le site de manière globale (sa gestion, son évolution...).

Concernant le Col des Marrous, après le questionnement sur les saisons et la fréquentation du site, est demandé si la personne connaît la forêt domaniale du Consulat de Foix. Si la réponse est positive, le questionnaire est poursuivi normalement. Si la réponse est négative, nous demandons si la personne souhaiterait découvrir ce site, si elle serait intéressée par des animations de découverte et s'il elle pense être suffisamment informée/sensibilisée aux règles à respecter dans les milieux naturels. Les réponses permettent de savoir s'il serait intéressant ou non de développer cette porte d'entrée potentielle sur le Consulat de Foix et si de l'information doit être mise en place à cet endroit.

2.1.2-2) Périodicité des comptages et des enquêtes

Un décompte exhaustif aurait été garant d'une fiabilité optimale des résultats, cependant les incontournables contraintes de terrain et de budget ont nécessité la constitution d'un modèle qui permet d'approcher au mieux la connaissance des réalités du terrain.

Pour la réalisation de ce modèle, les hypothèses suivantes sont établies :

- pour les mois d'Avril, Mai et Octobre, la fréquentation a lieu essentiellement les week-ends et les jours fériés ;
- pour le mois de Juin et Septembre, la fréquentation est représentative les jours de semaine notamment sur les périodes de la seconde quinzaine de Juin et la première quinzaine de Septembre ;
- la pleine saison, Juillet et Août, engendre une fréquentation journalière.

Les comptages et les enquêtes sont effectués sur chaque site une demi-journée en semaine et une demi-journée en week-end sur une période allant de fin mai à fin septembre (Cf. annexe n°4 « Calendrier prévisionnel n°1 »). Cela permet de distinguer les périodes de hautes fréquentations car aucune étude n'a encore été réalisée sur ce site. La période hivernale étant absente de l'étude, les résultats obtenus ne représenteront pas de façon optimale les besoins et les attentes du public.

Suite aux observations réalisées sur le terrain lors des enquêtes en mai et juin nous nous sommes rendus compte que les sites de la route forestière de Micou et la route des Usclades n'étaient pas suffisamment fréquentées pour obtenir un nombre de questionnaires suffisant. De ce fait, nous avons pris la décision de modifier notre calendrier d'études en supprimant ces sites pour les mois de juillet et août. (Cf. annexe n°5 « Calendrier prévisionnel n°2 »)

2.1.2-3) Les sites retenus, localisation et justification de leur choix

Il existe plusieurs accès pour se rendre à la forêt domaniale du Consulat de Foix. Parmi ces sites, nous avons fait le choix de sélectionner ceux qui étaient les plus empruntés, après un constat sur le terrain, ou qui seraient intéressant de valoriser. Une trop grande quantité de lieu d'enquêtes n'aurait pas permis d'établir un suivi correct en raison du temps et du budget imparti. (Cf. cartographie n°3 « Localisation des sites d'enquêtes »)

1 : La route des Usclades est une départementale qui permet l'accès à la forêt de Montoulieu et qui se prolonge en routes forestières ouvertes aux publics motorisés, permettant l'accès au Prat d'Albis.

2 : Le site « Prat d'Albis » s'étend jusqu'au Bout du Touron. C'est un site très visité car facile d'accès et qui offre un panorama entre autre sur la vallée de l'Ariège et la chaîne des Pyrénées. La route départementale D 421 permet l'accès direct au Prat d'Albis et au Bout du Touron lorsqu'un visiteur arrive de Foix. Du Bout du Touron, les visiteurs ont accès au sentier de grande randonnée du Tour de la Barguillère (GR) et peuvent ainsi longer la crête de la forêt domaniale du Consulat de Foix.

3 : La route forestière de Micou croise le sentier de grande randonnée du Tour de la Barguillère (GR). C'est à cet endroit-ci que nous questionnons les passants. Il semblerait que ce soit un endroit fréquenté.

4 : Bien que n'étant pas situé sur la forêt domaniale du Consulat de Foix, le Col des Marrous est un accès possible au site en empruntant le sentier de grande randonnée

du Tour de la Barguillère (GR) ou en poursuivant sur la route D17 en direction du Col d'Uscla. Ce col est très fréquenté, notamment grâce à la présence d'un hôtel/restaurant (l'Auberge des Myrtilles) et d'un parking. Il est intéressant de connaître les motivations des personnes désirant se promener à cet endroit. Le Col des Marrous est sur le territoire administratif de la commune de Le Bosc, membre de la Communauté de Communes du Pays de Foix.

Une cartographie de la communauté de communes du Séronais est présente sur ce col. Elle n'indique pas le Consulat de Foix et n'invite pas le public à s'y rendre. Un panneau indicateur oriente sur différents sentiers, dont un menant au Col d'Uscla, mais ne précise que les noms des sites où ils mènent. Une cabane forestière fermée et appartenant à l'ONF se trouve sur le col des Marrous.

5 : Le col de Légrillou se situe à la lisière de la forêt domaniale du Consulat de Foix. Il est une entrée de la route D111, traversant la forêt, et allant jusqu'au col d'Uscla. Il est aussi l'entrée de la route forestière du Calmil ouvertes aux véhicules motorisés et très empruntée, allant jusqu'au Prat d'Albis. Un panneau proposant différentes randonnées dont une allant au pont de Baillès est présent sur ce col dans une zone où peuvent stationner quelques véhicules.

6 : Le col d'Uscla se situe à la lisière de la forêt domaniale du Consulat de Foix. Il est la deuxième entrée de la route D111. Ce col est traversé par le sentier de grande randonnée du Tour de la Barguillère (GR). Une place de stockage de bois permet aux visiteurs de stationner lorsqu'elle n'est pas occupée. Le col d'Uscla se situe à quelques centaines de mètres du col de Jouel, un autre lieu de stationnement fréquenté.

2.1.2-4) Enquêtes auprès des habitants vivant à proximité du CdF

Ces enquêtes se passent sur Foix ou dans les villages alentours. Elles reprennent les questions du questionnaire des autres enquêtes mais avec des questions en moins (*Cf. annexe n° « Questionnaire auprès des habitants de proximité »*).

Ces enquêtes vont permettre d'établir la proportion des habitants vivant à proximité de la forêt domaniale qui connaissent ce site et dans le cas où ils ne la connaîtraient pas, s'ils souhaiteraient la découvrir.

Le nombre d'enquêtes réalisées actuellement n'est pas suffisant pour en extraire des résultats fiables.

2.2) Résultats

2.2.1) Enquêtes réalisées

Les enquêtes et les comptages des véhicules stationnés ont été réalisés du 24 mai au 19 septembre 2010.

Les résultats présentés correspondent à ces enquêtes sauf le cas contraire précisé pour certaines données.

	Route des Usclades	Prat d'Albis	RF de Micou	Col des Marrous	Col de Légrillou	Col d'Uscla	TOTAL
Semaine	2	5	2	6	6	6	27
W-e et j. f.	3	8	3	7	6	6	33
TOTAL	5	13	5	13	12	12	60

Figure n°1 : Tableau du nombre de demi-journées enquêtées par site en fonction du moment de la semaine

Les enquêtes se sont déroulées sur 59 demi-journées réparties en 27 la semaine, 29 le week-end et 4 les jours fériés (hors dimanche 15 août).

	Route des Usclades	Prat d'Albis	RF de Micou	Col des Marrous	Col de Légrillou	Col d'Uscla	TOTAL
Semaine	0	17	0	19	3	8	47
W-e et j. f.	3	52	1	41	10	16	123
TOTAL	3	69	1	60	13	24	170

Figure n°2 : Tableau du nombre d'enquêtes réalisées par site en fonction du moment de la semaine
 47 enquêtes ont été réalisées en semaine et 123 en week-end et jours fériés, soit 1,74 enquêtes par demi-journée en semaine et 3,73 enquêtes par demi-journée en week-end et jours fériés.

170 enquêtes ont été réalisées dont 69 au Prat d'Albis (soit 5,3 par demi-journée), 60 au Col des Marrous (soit 4,6 par demi-journée), 24 au Col d'Uscla (soit 2 par demi-journée), 13 au Col de Légrillou (soit 1,1 par demi-journée), 3 sur la route des Usclades (soit 0,6 par demi-journée) et 1 sur la RF de Micou (soit 0,2 par demi-journée).

	Mai-Juin	Juillet	Août	Septembre
Route des Usclades	2	0	0	1
Prat d'Albis	9	28	22	10
RF de Micou	0	0	0	1
Col des Marrous	5	20	28	7
Col de Légrillou	1	2	10	0
Col d'Uscla	3	6	12	3
TOTAL du nombre d'enquêtes	20	56	72	22
Demi-journées en semaine	8	6	8	6
W-e et j. f.	8	10	8	6
TOTAL du nombre de demi-journées	16	16	16	12

Figure n°3 : Tableau du nombre d'enquêtes réalisées par mois en fonction des sites et du nombre de demi-journées enquêtées par mois en fonction du moment de la semaine

128 enquêtes ont été réalisées durant la période estivale des vacances scolaires (juillet et août), et 42 enquêtes en dehors de cette période (mai-juin et septembre).

2.2.2) Fréquentation numérique et stationnement sur le Consulat de Foix

2.2.2-1) Plus de 1000 personnes par jour durant la période des champignons

Les compteurs posés par le Conseil Général de septembre à novembre 2009 ont permis de quantifier la fréquentation jour par jour de différents sites à proximité ou sur le Consulat de Foix.

Nous pouvons remarquer que le nombre de voiture entre les « allers » et les « retours » est presque identique (Cf. annexe n°7 « Fréquentation automobile par site »), cela signifie que les voitures passant sur un compteur repassent dessus en quittant le site. Les moyennes entre « allers » et « retours » par site peuvent donc être cumulées afin d'obtenir un résultat couvrant la fréquentation globale du Consulat de Foix. (Cf. figure n°4 « Fréquentation automobile de la forêt domaniale du Consulat de Foix »)

La fréquentation du **18 septembre au 1^{er} novembre** s'élève à environ 18 500 véhicules sur le massif. A raison de 2,4 personnes par véhicule, cela représente environ 44 400 personnes sur cette période, soit environ **1000 personnes par jour**. Cette période correspond avec la fructification des champignons très importante sur le Consulat de Foix.

Concernant la période estivale, la fréquentation des véhicules n'a pas pu encore être estimé suite aux comptages des véhicules stationnés.

2.2.2-2) Une fréquentation variée en fonction des sites

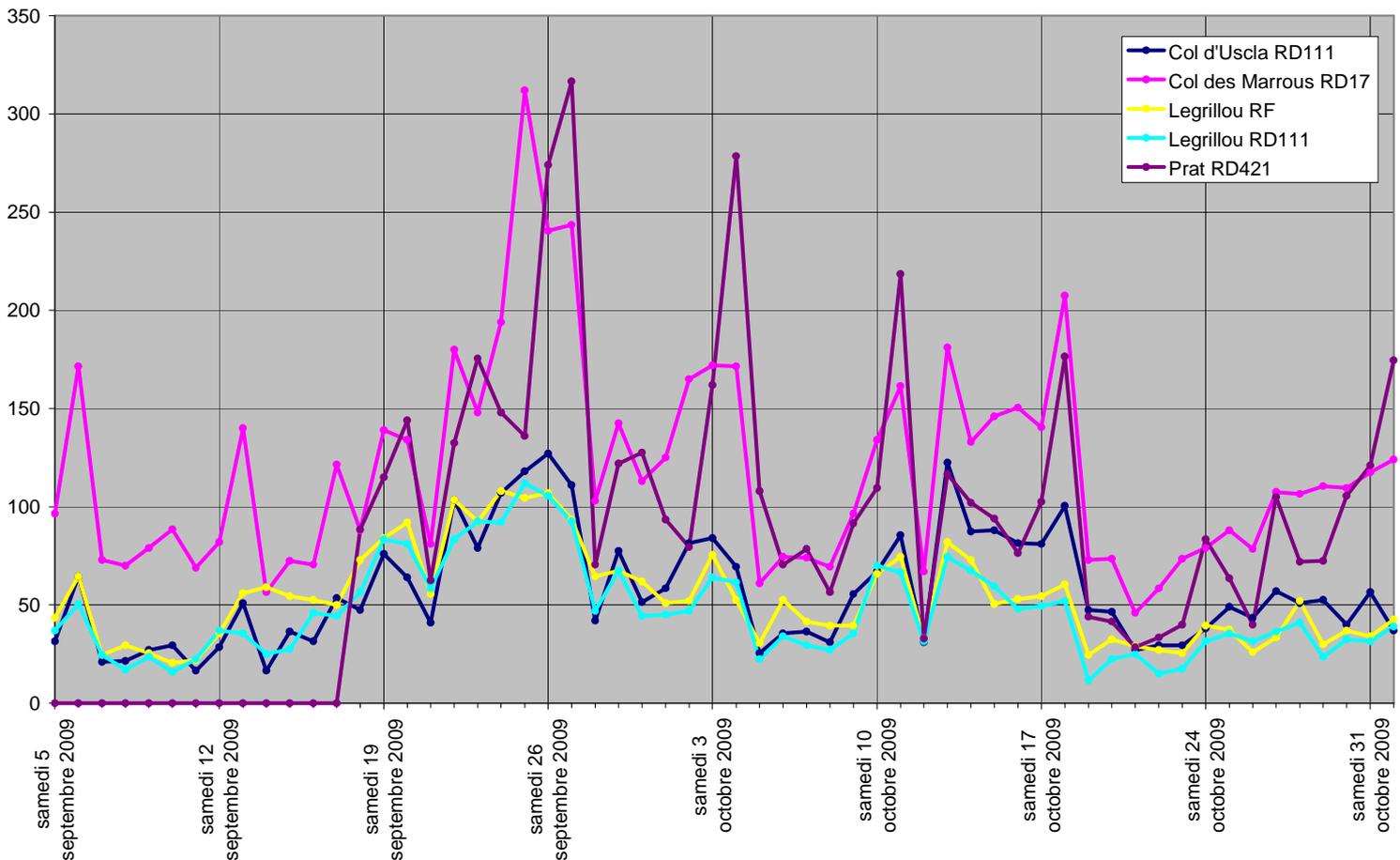


Figure n°5 : Moyenne du nombre de véhicules entre « allers » et « retours » par jour et par site

Comme l'indique la courbe des compteurs automobiles (Figure n°1 «Moyenne entre « allers » et « retours » par jour et par site ») positionnés du 5 septembre au 1^{er} novembre 2009 (à partir du 18 septembre pour celui situé au Prat d'Albis), deux ordres de grandeurs de fréquentation sont remarquables. D'une part la zone du Prat d'Albis et celle du Col des Marrous dont le nombre de véhicule est d'environ 114 en moyenne par jour, et d'autre part les zones du Col de Légrillou et du Col d'Uscla dont la moyenne est d'environ 52 véhicules par jour.

2.2.2-3) Un stationnement consensuel

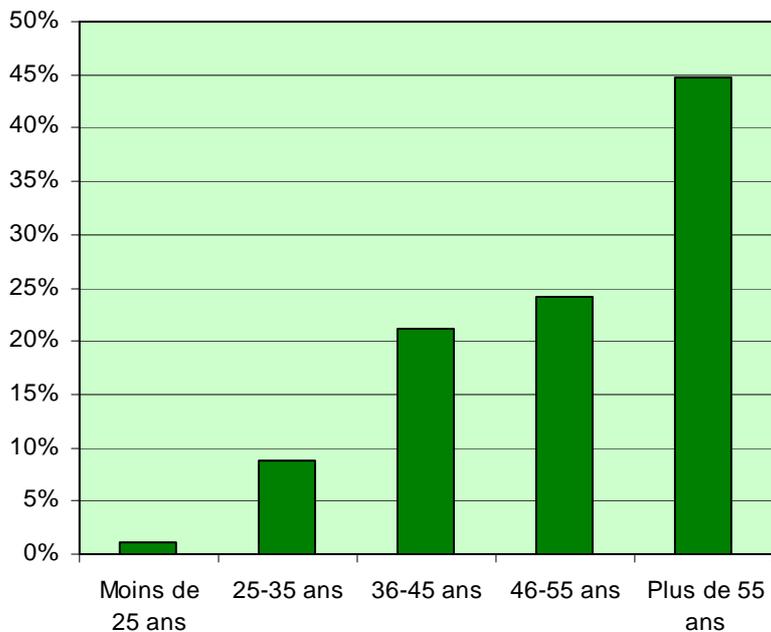
Le stationnement sur le Consulat de Foix s'effectue sur différentes zones où se concentrent beaucoup de véhicules mais aussi sur de plus petits endroits éparpillés

où stationnent quelques véhicules. (Cf. cartographie n°4 « Localisation des zones de stationnement »)

Les zones où le stationnement est important sont le Col des Marrous (Cf. photographies n°2 « Stationnement au Col des Marrous »), la zone d'envol du Prat d'Albis (Cf. photographies n°3 « Stationnement à la zone d'envol du Prat d'Albis »), et le Bout du Touron (Cf. photographies n°4 « Stationnement au Bout du Touron »). Les autres zones sont moins fréquentées : le Col d'Uscla (Cf. photographies n°5 « Stationnement au Col d'Uscla »), le Col de Légrillou (Cf. photographies n°6 « Stationnement au Col de Légrillou »), le pont de Baillès (Cf. photographies n°7 « Stationnement au Pont de Baillès »), et le Col Mazel (Cf. photographies n°8 « Stationnement au Col Mazel »). Un stationnement s'organise de façon aléatoire le long des routes départementales 111 et 421, et des routes forestières ouvertes aux véhicules motorisés (Cf. annexe n°8 « Desserte routière de la forêt domaniale du Consulat de Foix » et photographies n°9 « Stationnement le long de la RD 111 »).

2.2.3) Qui sont les utilisateurs du Consulat de Foix ?

2.2.3-1) Des utilisateurs âgés et retraités



	Nombre	%
Agriculteur	4	2,4
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	11	6,5
Cadre et professions intellectuelles supérieures	26	15,4
Professions intermédiaires	20	11,8
Employé	30	17,8
Ouvrier	3	1,8
Retraité	66	39,1
Autre personne sans activité professionnelle	9	5,3
TOTAL	169	100

Figure n°6 : Âges des personnes interrogées

Figure n°7 : Professions des personnes interrogées

39,1% des personnes interrogées sont des **retraités**. Les utilisateurs du Consulat de Foix forment un public relativement âgé, en effet **44,7%** ont **plus de 55 ans**.

2.2.3-2) Deux fréquentations différentes : le Col des Marrous et le reste du Consulat de Foix !

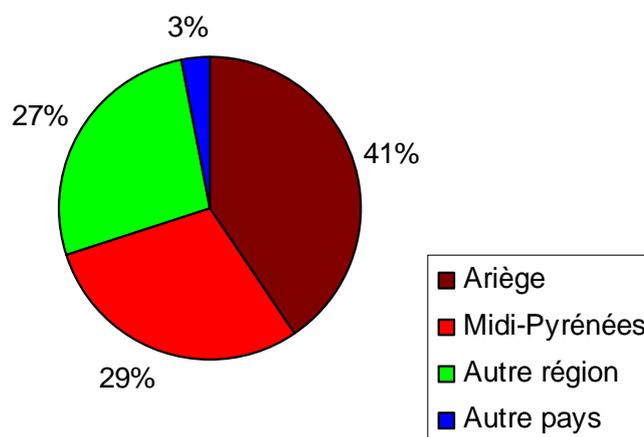


Figure n°8 : Origine des personnes interrogées

Composé de **41% d'Ariégeois**, et de **29%** de personnes issues d'autres départements de **Midi-Pyrénées** (dont **92% de Haute-Garonne**), le public interrogé peut être qualifié de public de proximité.

Le relevé de la provenance des véhicules stationnés sur les différents sites indique que 39,6% d'entre eux sont d'Ariège, 24,5% de Haute-Garonne, 30,3% d'autres départements, et 5,6% d'autres pays (Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Italie, et Portugal). (Cf. figure n°9 « Origine des véhicules en Juillet-Août 2010 »)

Comme l'indique la figure n°10 « Origine ariégeoise des personnes interrogées en mai, juin, juillet et août 2010 », nous pouvons voir qu'une grosse proportion des utilisateurs ariégeois interrogés viennent des villes de Foix et Pamiers (45%) et de la Communauté de Communes du Pays de Foix (51%).

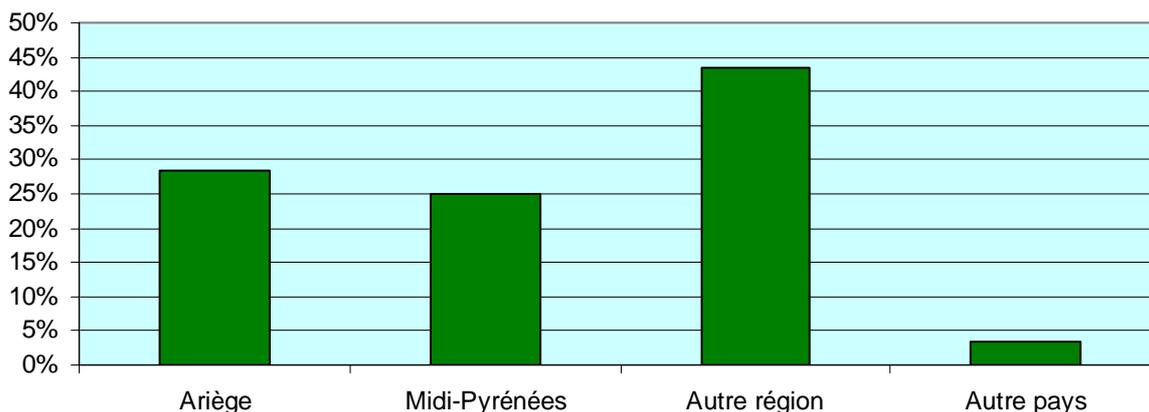


Figure n°11 : Origine des personnes interrogées au Col des Marrous

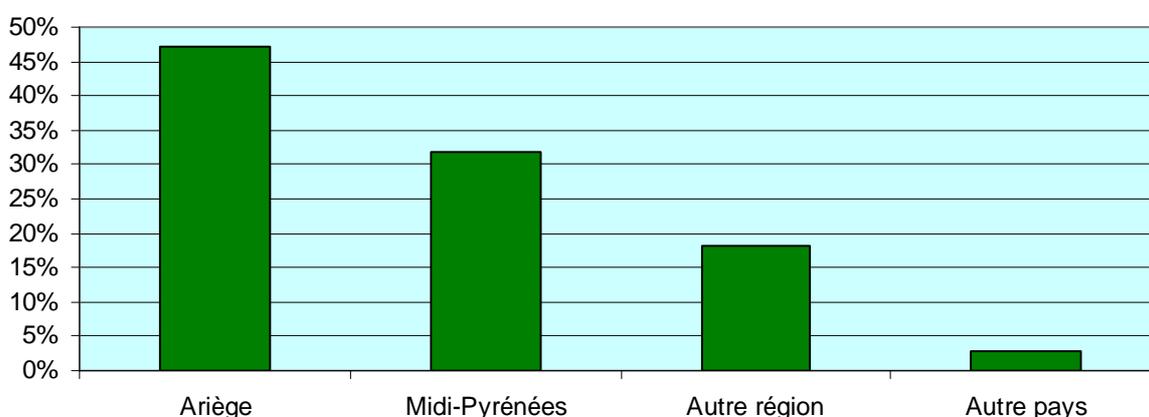


Figure n°12 : Origine des personnes interrogées dans le reste du CdF

Une **différence** en terme de fréquentation est à souligner entre le **Col des Marrous** et le reste du **Consulat de Foix**, en effet comme l'indique les figures n°11 et n°12 , l'origine des personnes interrogées est différente (résultats semblables pour les comptages automobiles). La proportion de personnes issues **d'autres régions** est la plus importante au **Col des Marrous**. La proportion de personnes issues de **l'Ariège** est la plus importante dans le reste du **Consulat de Foix**.

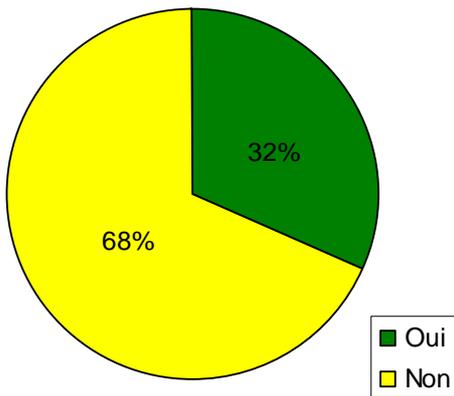


Figure n°13 : venez-vous régulièrement au Col des Marrous ?

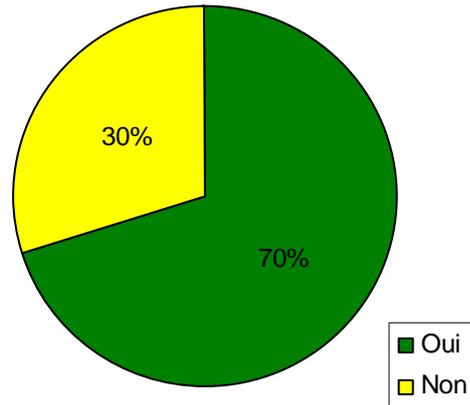


Figure n°14 : Venez-vous régulièrement dans le reste du CdF ?

A la question « venez-vous régulièrement sur le site ? », ils ne sont que **32%** à répondre **positivement** pour les personnes interrogées au **Col des Marrous** alors qu'ils sont **70%** sur **le reste du site**.

Nous pouvons constater **deux fréquentations** différentes de site sur le Consulat de Foix. D'une part le **Col des Marrous** qui accueille un public venant de façon majoritairement **irrégulière** et dont la provenance **hors** régions **Midi-Pyrénées** est plus importante que sur les autres sites. D'autre part le reste du **Consulat de Foix** accueille un public plus **local** et venant **régulièrement** sur le site.

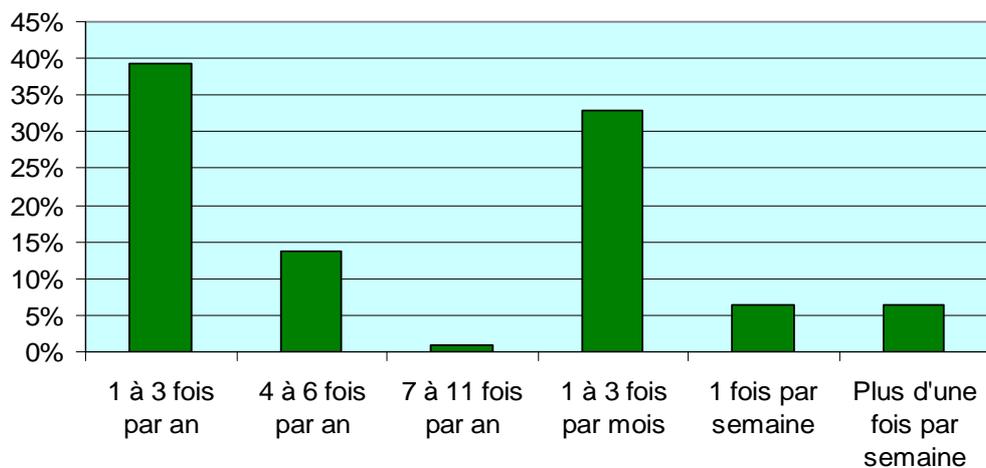


Figure n°15 : A quelle fréquence venez-vous sur le site ?

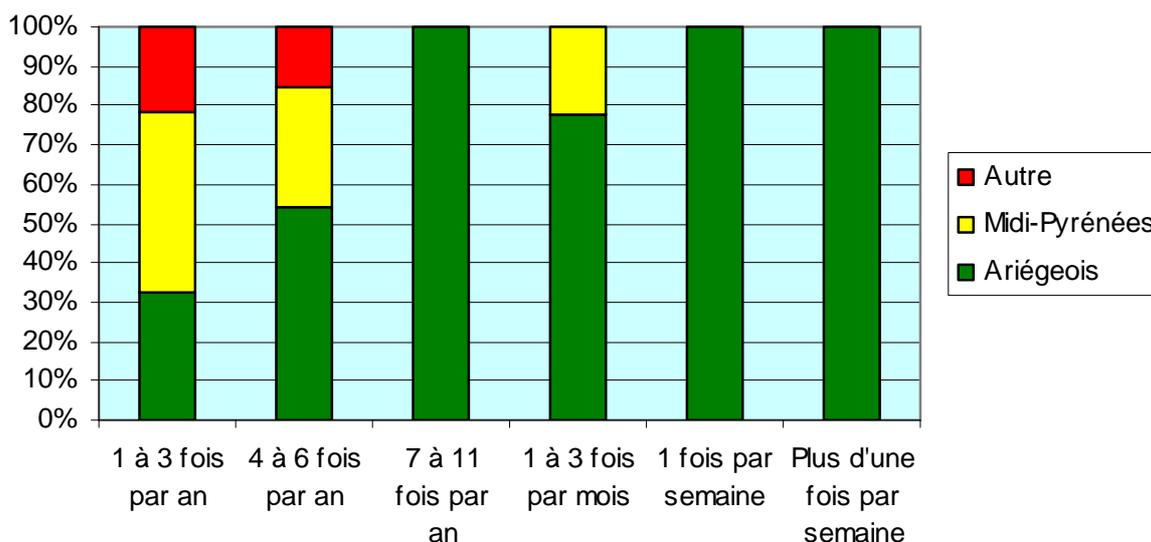


Figure n°16 : Proportion des origines des personnes interrogées par rapport à la fréquence

Pour ceux ayant répondu positivement à la régularité de fréquentation, ils sont **45,8%** à s'y rendre **au moins une fois par mois**. Ces personnes se rendant **au moins une fois par mois** sont composées de **83,7% d'Ariégeois** alors que les personnes se rendant **au moins une fois par an**, mais moins d'une fois par mois, sont composées à **41,2%** de personnes originaires **des autres départements de Midi-Pyrénées**.

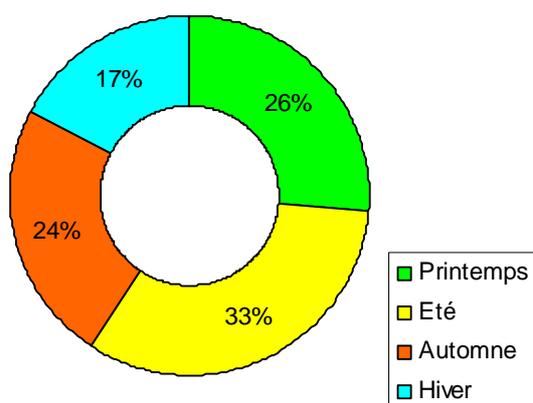


Figure n°17 : En quelle(s) saison(s) venez-vous sur le site ?

La **provenance** des publics et les différences de sites **n'influent pas** sur les **saisons** fréquentées. De manière générale il semblerait que toutes soient fréquentées équitablement hormis l'été qui se justifie par la période de l'étude, et l'hiver qui par la présence de neige ne donne pas accès facilement au Consulat de Foix.

2.2.3-3) Un public de couples, mais aussi venus en familles ou entre amis...

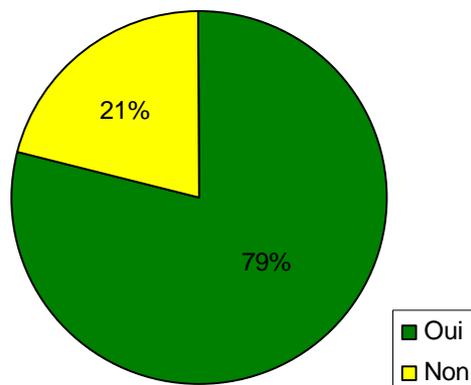


Figure n°18 : Êtes-vous venu accompagné ?

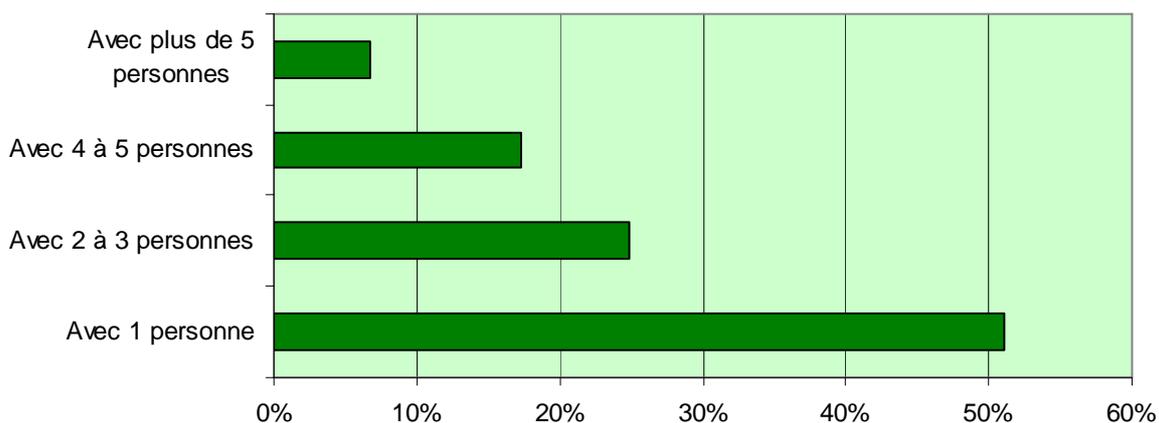


Figure n°19 : Si vous êtes venu accompagné, avec combien de personnes ?

Avec 79% de personnes accompagnées, le public se rendant sur le Consulat de Foix est composé à **40% de couples**, **38,2% venus en famille ou entre amis** et 21,2% de personnes seules.

2.2.3-4) ...se rendant sur le site en voiture

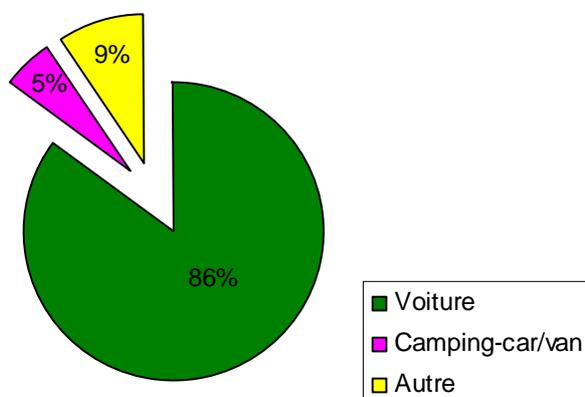


Figure n°20 : Par quel moyen êtes-vous venu sur le site ?

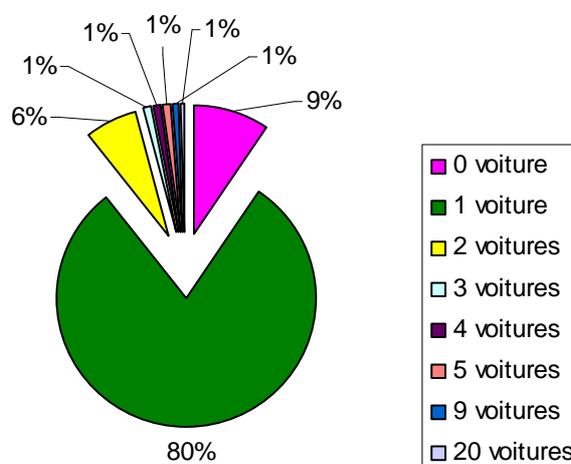


Figure n°21 : Avec combien de voitures/camping-cars êtes-vous venus ?

93% des personnes interrogées se sont rendues sur le site en véhicules motorisés (84,7% en voiture, 5,9% en camping-car/van/camion aménagé, et 2,4% en moto). Les autres sont venus à pied ou en vélo.

Les 170 enquêtes couvrent au total **507 personnes** (les personnes accompagnant l'interrogé étant comptabilisés), dont 490 personnes venus avec **207 voitures** (cumul du nombre de voitures avec lesquelles l'interrogé et ses accompagnants sont venus). Soit une moyenne de **2,4 personnes par voiture**. Ce chiffre, couplé aux nombres de voitures comptabilisées permet d'évaluer la fréquentation (Cf. 2.2.2-1) *Plus de 1000 personnes par jour durant la période des champignons*).

2.2.3-5) Un public sensibilisé aux règles à respecter sur les sites naturels

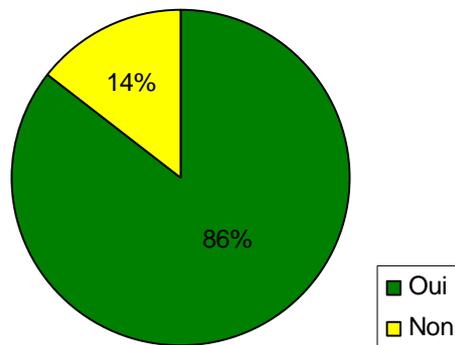


Figure n°22 : Êtes-vous sensibilisé aux règles à respecter sur les sites naturels ?

Ils sont **86% à être sensibilisés aux règles à respecter sur les sites naturels** (descente des déchets, respect de la faune et la flore, pas de feu, pas de cueillette...)

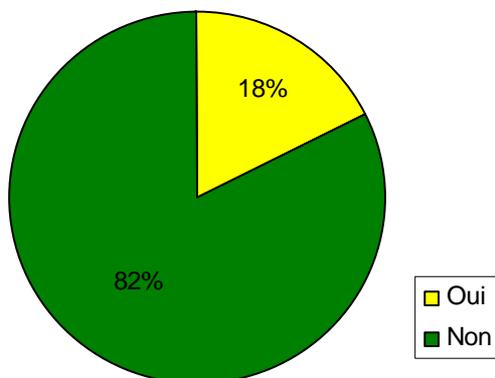


Figure n°23 : Connaissez-vous les statuts du site ?

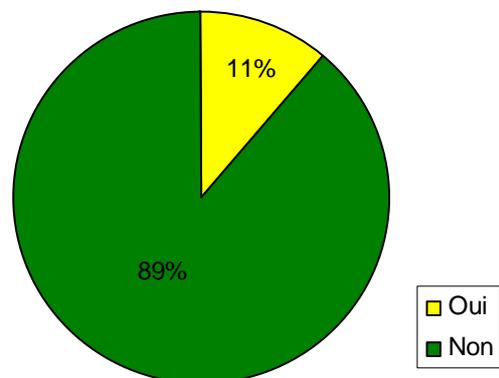


Figure n°24 : Connaissez-vous le gestionnaire du site ?

Presque personne ne connaît l'entité de forêt domaniale du Consulat de Foix et son gestionnaire l'ONF.

2.2.4) Pourquoi ce site et pour y pratiquer quelle(s) activité(s) ?

2.2.4-1) De nombreuses activités exercées sur le Consulat de Foix durant quelques heures ou la journée

Comme relevé lors du diagnostic patrimonial réalisé en avril 2010, de nombreuses activités sont pratiquées au sein de la forêt domaniale du Consulat de Foix.

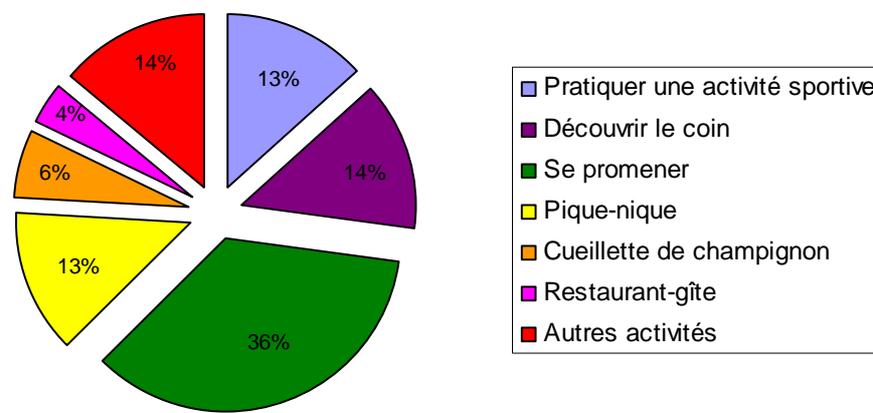


Figure n°25 : Quelle(s) activité(s) êtes-vous venus pratiquer sur le site ?

Plusieurs réponses étaient possibles par personne interrogée.

Ainsi sur le nombre d'enquêtes on recense une part importante de personnes venues **pour se promener** (plus d'un tiers des réponses données).

Les sports pratiqués par les personnes interrogées sont la randonnée, le cyclisme, le parapente, le VTT, la course à pied, la pêche et la chasse. Il est nécessaire de préciser que beaucoup de sportifs n'ont pas pu être interrogés afin de ne pas les perturber dans leur effort. Le Prat d'Albis est l'endroit du Consulat de Foix où le plus grand nombre de sportifs vont.

Parmi les autres activités on notera l'aéromodélisme, la sortie du chien, la cueillette de myrtille, la récupération de bois, la pétanque...

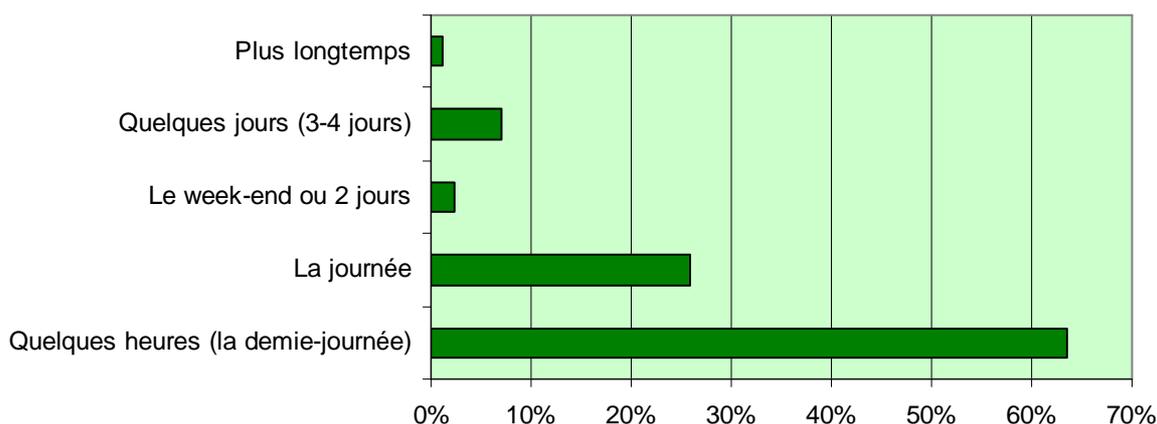


Figure n°26 : Combien de temps restez-vous sur le site ?

90% des personnes interrogées ne restent **pas plus de la journée** sur le site (64% seulement quelques heures). Les personnes restant plus d'un jour logent pour 72,2% des cas à l'Auberge des Myrtilles au Col des Marrous et 27,8% en camping-car/van/camion aménagé.

2.2.4-2) Un tiers du public intéressé par des animations découvertes encadrées

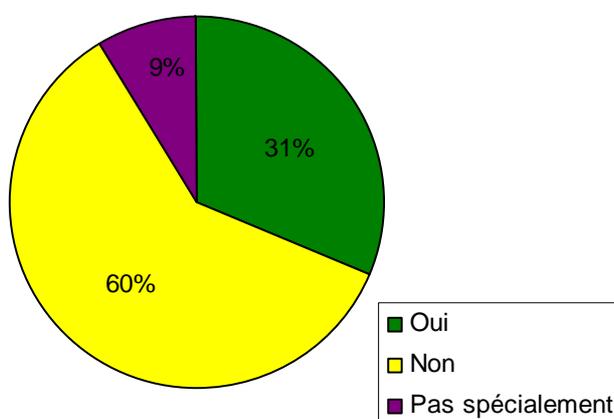


Figure n°27 : s'il y avait des animations, y participeriez-vous ?

31% des personnes interrogées **participeraient** à des animations encadrées pour découvrir la forêt domaniale du Consulat de Foix. La question de la gratuité ou non de ces animations n'a pas été abordée lors de l'enquête.

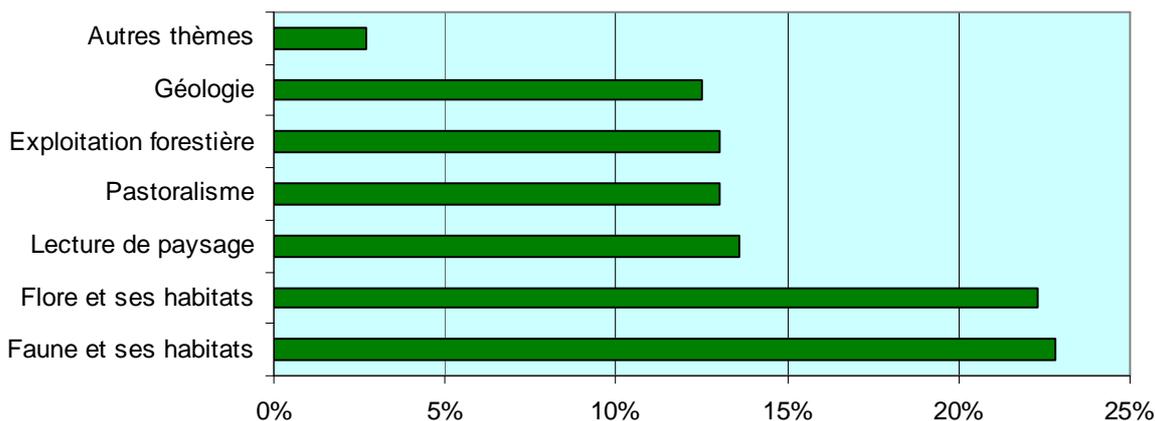


Figure n°28 : Si vous y participeriez, quel(s) thème(s) souhaiteriez-vous découvrir ?

La flore, la faune et leurs habitats sont les thèmes les plus sollicités par le public, suivis à parts égales de la lecture de paysage, du pastoralisme, de l'exploitation forestière et de la géologie à quantité de réponses équivalente. Plusieurs réponses étaient possibles.

Les autres thèmes proposés sont la montagne, les coutumes locales, le parapente, la randonnée VTT, la présentation du site et les activités humaines.

2.2.4-3) Un site attrayant à proximité de différents utilisateurs

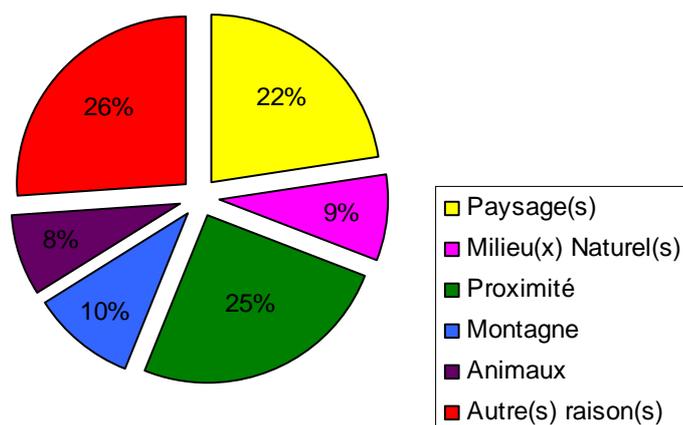


Figure n°29 : Pourquoi avoir choisi ce site aujourd'hui et pas un autre ?

Plusieurs réponses étaient possibles par personne interrogée.

Attirés par les nombreux paysages (22%) qu'offre le site, nombreuses sont les personnes se rendant sur le Consulat de Foix pour sa **proximité (25%)** et le fait que

ce soit en montagne (10%), offrant une diversité de milieux naturels (ç%), une présence d'animaux domestiques et sauvages (8%), de champignon, une tranquillité, la Nature... ainsi que de nombreuses autres raisons.

2.2.4-4) Un public qui connaît le site depuis toujours

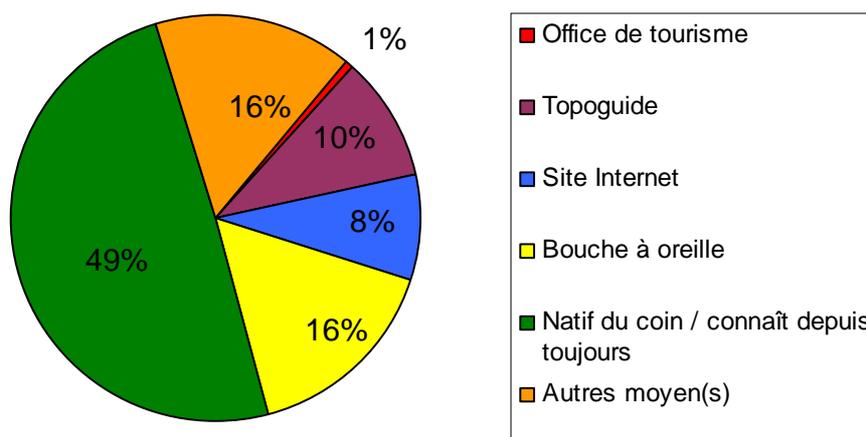


Figure n°30 : Comment avez-vous pris connaissance du site ?

Ayant à faire à un public de proximité, **49%** du public connaît le site **depuis toujours** et **16%** l'on connu grâce au **bouche à oreille**.

Ils sont **13%** à **s'y être rendu par hasard**.

Les personnes qui ont pris connaissance du site sur Internet ont trouvé l'information sur celui de l'auberge des Myrtilles (www.auberge-les-myrtilles.com).

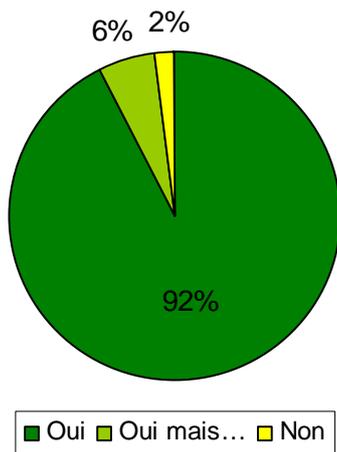
Une seule personne interrogée est allé sur le Consulat de Foix grâce à un **office de tourisme**, celui de Foix.

Les topoguides ou presse utilisés pour se rendre sur la forêt domaniale sont « Les sentiers d'Emilie en Ariège » (6 réponses), « Le pays de Foix... à pied » (4 réponses), « Le guide vert » de Michelin (3 réponses), « L'Ariège... à pied » (2 réponses), « la Gazette Ariégeoise » (2 réponses) et « le Petit Futé » (1 réponse).

2.2.5) L'aménagement et le public

2.2.5-1) Un stationnement, une signalétique et un réseau de sentier satisfaisant

Êtes-vous satisfait...



n°31 :
vous

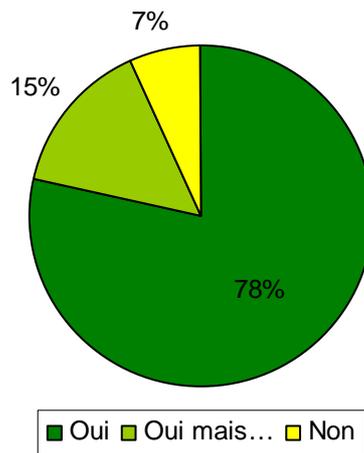
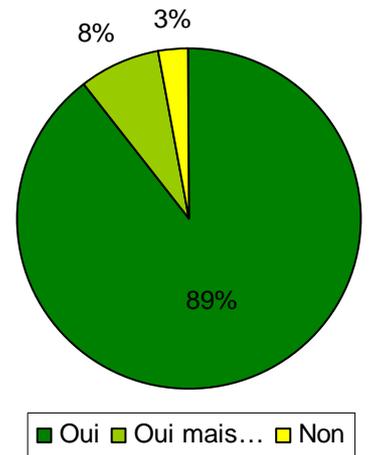


Figure
Êtes-



satisfait Figure n°32 : Êtes-vous satisfait du stationnement ?

Figure n°33 : Êtes-vous satisfait de la signalétique ?

du réseau de sentiers ?

Presque tout le monde est satisfait de tout.

Les personnes n'étant pas satisfaites du stationnement reproche le manque de **capacité** des aires de stationnements lors des **grandes affluences**.

Une grosse proportion des utilisateurs connaissant le site depuis toujours considère la signalétique est satisfaisante. Les personnes n'étant **pas satisfaites** de la signalétique reproche le **manque de panneaux** permettant de se situer et comprendre le site sur lequel il se trouve (panneaux d'orientations, pédagogiques, du réseau de sentier...).

Les personnes n'étant **pas satisfaites** du réseau de sentier reproche un **manque de balisage** sur certains sentiers, et l'entretien de ces sentiers (nombreux dégâts sur la forêt en mai dû à la tombée tardive d'une neige lourde).

2.2.5-2) Des volontés d'aménagement pas toujours communes

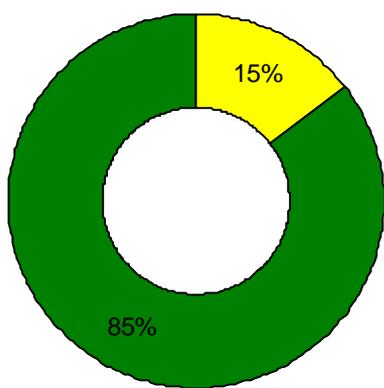


Figure n°35 : Pensez-vous qu'il manque des bancs ?

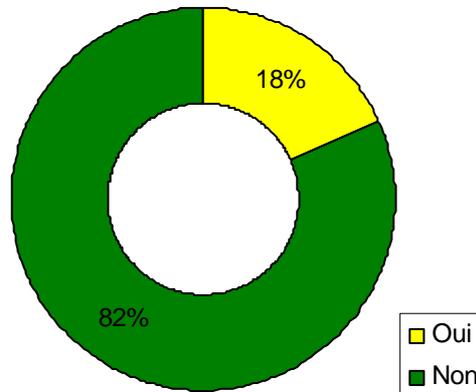


Figure n°35 : Pensez-vous qu'il manque des tables ?

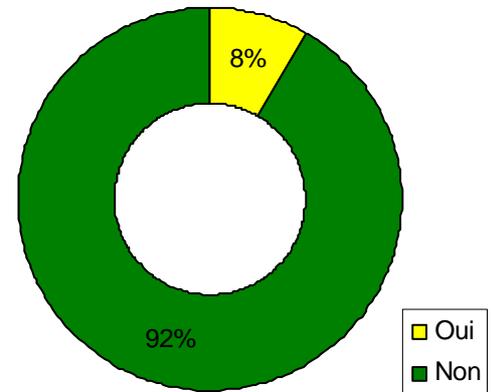


Figure n°36 : Pensez-vous qu'il manque des sanitaires ?

Les personnes enquêtées sont **majoritairement contre** ou ne trouvent pas d'intérêt à voir la mise en place de **bancs, tables et sanitaires** sur le site.

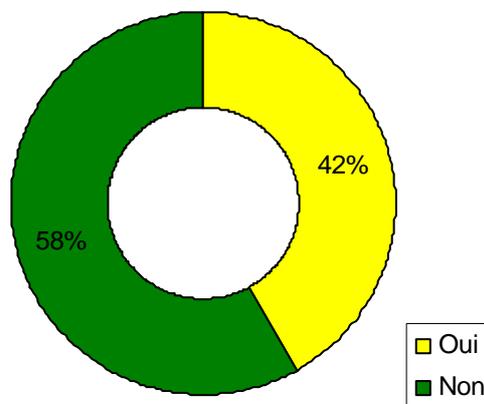


Figure n°37 : Pensez-vous qu'il manque des poubelles ?

Concernant l'installation de poubelles, les utilisateurs sont partagés. Aucune autre donnée que ce soit l'âge, l'origine, la sensibilité aux règles à respecter sur les sites naturels, la régularité de fréquentation du site... n'influe sur la volonté à voir installer des poubelles ou non.

2.2.5-3) Un lieu qui doit rester naturel, sauvage...

117 personnes interrogées ont fait des suggestions et des commentaires. L'analyse de ces données indique que 40% d'entre eux aimeraient voir aménager des panneaux d'informations présentant le site et les règles à respecter notamment en terme de déchets. 23% souhaitent que le site reste naturel et sauvage sans toutefois s'opposer à des aménagements. 20% d'entre eux souhaitent que le site reste en l'état sans y faire d'aménagement. 7% aimeraient qu'il y ait des tables d'orientations. Les autres commentaires et suggestions ne peuvent pas être pris en compte puisqu'il ne s'agit que de cas isolés et donc non représentatifs.

2.2.6) Synthèse

Les différents points forts qu'il faut retenir de cette enquête :

Répartition :

Une utilisation du massif inégale : le Col des Marrous, le Prat d'Albis, et le reste du Consulat de Foix.

Utilisation du site :

Le Col des Marrous : un site à caractère touristique.

Le Prat d'Albis : un site pour les sportifs et les locaux.

Le reste du Consulat de Foix : pour les habitués.

Origine des publics :

Un massif forestier qui n'attire pas que des Ariégeois puisque 62% des utilisateurs ne sont pas originaires de l'Ariège. En revanche on dénombre beaucoup de Haut-Garonnais (essentiellement Toulousains) qui connaissent le site.

Forêt périurbaine :

Les utilisateurs ariégeois viennent principalement soit de la Communauté de Communes du Pays de Foix, soit du long de la RN20 : la forêt du Consulat de Foix est d'abord la zone de récréation/détente des Fuxéens et des Appaméens, ce qui lui confère un caractère de forêt périurbaine.

Loisirs :

Un lieu de séjour court essentiellement consacré à la promenade et aux pique-niques, mais aussi à la cueillette de champignons et aux activités sportives.

Site « naturel » et « sauvage » :

Un site d'habités mais peu connu dans son fonctionnement et son interprétation, qui doit rester « naturel ».

3) Discussion

3.1) Propositions d'aménagements

L'analyse de l'étude de fréquentation permet de proposer des hypothèses d'aménagements afin de répondre aux attentes des utilisateurs en prenant en compte les contraintes économiques, sociales et environnementales.

3.1.1) Aménagements à l'échelle du massif

Ayant constaté une forte affluence des publics sur certains sites très spécifiques (Cf. figure n°5 « Moyenne entre « allers » et « retours » par jour et par site »), il serait intéressant de valoriser des lieux remarquables moins connus comme l'arboretum du Calmil, les anciennes places de charbonnage, les anciennes granges foraines, les anciennes terrasses,... permettant ainsi de diffuser l'affluence touristique. Des parcours de découverte pourraient être aménagés. Ils permettraient de relier le fond de vallée de la Barguillère aux estives du Prat d'Albis et de la Devèze en traversant différents espaces naturels aux patrimoines historiques riches. Afin de communiquer et d'inviter les différents publics à se rendre sur ces sentiers, il sera réalisé un dépliant avec les différentes ballades proposées, la présentation des sites traversés, les règles à respecter, et les zones où stationner. Ce type d'aménagement pourrait être mis en place en partenariat avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises, la Fédération Pastorale et son programme de « 1001 terrasses d'Ariège », la

Fédération Française de Randonnée Pédestre et la Communauté de Communes du Pays de Foix.

La communication auprès des publics à l'extérieur du site est presque inexistante (49% du public connaît le site depuis toujours, 16% l'on connu grâce au bouche à oreille et 13% s'y sont rendus par hasard). Pour remédier à cela, une page de présentation de la forêt domaniale du Consulat de Foix et de ses sentiers pourrait être réalisé sur le site Internet de l'office de tourisme Foix-Varilhes (www.tourisme-foix-varilhes.fr). Une présentation du Prat d'Albis existe déjà mais celle-ci n'est pas assez fourni en information et ne donne pas forcément envie de se rendre sur le site. (Cf. annexe n°9 « *Présentation du Prat d'Albis – page Internet de l'Office de Tourisme Foix-Varilhes* »). Un dépliant présentant la forêt domaniale, son réseau de sentiers et ses aires de stationnement pourrait être diffusé dans les offices de tourisme et les lieux touristiques (château de Foix, Forges de Pyrène...).

L'enquête de fréquentation souligne un manque de signalisation et d'indication pour se rendre sur la forêt domaniale. Quelques panneaux indicateurs pourraient donc être ajoutés sur Foix, dans la vallée de la Barguillère, et le long de la RN20 entre Pamiers et Foix.

3.1.2) Aménagements au Prat d'Albis

L'étude a démontré que la majorité des publics se rendant sur le Consulat de Foix n'y restaient que quelques heures (64%), très souvent pour se promener et découvrir le coin (50%). Le stationnement « sauvage » au Bout du Touron est un bon exemple indiquant qu'une part importante des personnes se rendent sur les crêtes pour en parcourir une partie puis reviennent sur leur pas. La vue que leur offre les lieux propose un panorama sur la chaîne pyrénéenne et la plaine Ariégeoise. Une table d'orientation pourrait être installée sur ces crêtes afin de présenter les différents sommets et les différentes villes visibles. Cet aménagement serait mis en place au niveau des Loubatières, se mêlant ainsi dans les rochers déjà présents, et se situant à proximité du Bout du Touron (compter entre 15 et 30 minutes de marche). Une autre table d'orientation pourrait être installé au Roc du Prat de Redon, à l'entrée de

la forêt domaniale lorsque l'on vient de la RD421. Cette table, intégrée aux petits rochers de gneiss, présenterait l'organisation territoriale de la vallée de la Barguillère, de Foix, et de la vallée de Lesponne. Les voitures peuvent stationner à proximité, soit dans le virage menant aux antennes, soit sur le bas côté de la route. Le stationnement serait organisé. Une petite zone plane se situe quelques mètres au dessus de cet emplacement, seulement des périmètres de protection de zones de captage d'eau interdisent le stationnement à cet endroit (*Cf. annexe n°10 « Zones de captage et périmètre de sécurité sur la zone du Prat d'Albis et ses environs »*). La table serait accessible plus facilement l'hiver qu'en plus haute altitude. (*Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »*)

Afin d'inviter les publics à découvrir un peu mieux les estives du Prat d'Albis nous proposons de mettre en place quelques petits parcours faisables entre 1h et 2h30 de marche à travers cet espace. Les chemins sculptés par les animaux et les hommes au fil du temps seraient utilisés. Un panneau indiquant ces sentiers serait installé au niveau de la zone d'envol, complété par diverses informations sur le site (emplacement des tables d'orientations, des granges, des abreuvoirs...) et des recommandations d'attitudes à adopter en présence des animaux. (*Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »*)

Le stationnement sur le Prat d'Albis doit être organisé puisqu'il est en l'état strictement interdit sur les estives d'un point de vue réglementaire. Différentes zones de stationnement consensuel ont déjà été identifiées (*Cf. cartographie n°4 « Localisation des zones de stationnement »*). Afin de ne pas impacter le paysage et pour rester dans une ambiance pastorale, nous proposons de réaliser des parcs de contention pour voiture, en bois, de façon à ce que les animaux ne puissent pas y accéder, avec un passage canadien pour s'y rendre. Les voitures ainsi en sécurité pourraient stationner légalement sans se soucier des dégradations dû au pastoralisme. Ces aménagements seraient réalisés au niveau de la zone d'envol où du gravier est déjà présent (prévoir une trentaine de places), au niveau du Bout du Touron sur la zone plane (prévoir une vingtaine de places) et à proximité de Roc du Prat de Redon sur une zone plane (prévoir une dizaine de places). Un panneau placé à proximité d'un buisson de houx, pour limiter l'impact paysager, interdira l'accès aux voitures au-delà de la partie goudronnée de la D421. La perte de zone

plane pastorale pour le stationnement sera compensée par le girobroyage d'autres zones de façon à ce que la valeur pastorale perdue soit remplacée. (Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »)

Florent VILLE, étudiant paysagiste, réalise actuellement un travail sur le paysage et le stationnement au niveau du Prat d'Albis et ses alentours, et a ainsi proposé une ébauche d'aire de stationnement. La présence de petits buissons et bosquets d'espèces déjà présentes sur le site (genet, houx, bouleaux...) permettent de mieux intégrer dans le paysage cet aménagement tout en conservant l'ambiance paysagère du site. Un panneau d'information figure à proximité de l'aire de stationnement. (Cf. annexe n°11 « Travaux de Florent VILLE »)

A proximité de la cabane des Bladas se trouvent des parcs de contention en acier galvanisé utilisés pour l'activité pastorale. Cette lacune paysagère pourrait être mieux intégrée en la remplaçant par des matériaux plus naturels comme le bois. Un exemple est visible aux lacs du Néouvielle dans les Hautes-Pyrénées. (Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »)

3.1.3) Aménagements au Col des Marrous

Le Col des Marrous est un lieu en partie aménagé mais mérite néanmoins quelques améliorations.

Le panneau mis en place par la Communauté de Communes du Séronais, présentant une cartographie de l'intercommunalité, serait déplacé un peu plus loin à l'entrée de la route menant à La Bastide de Sérou. A sa place un panneau présentant les différents chemins de randonnée possibles au départ du Col des Marrous serait installé avec les temps de parcours. Parmi ces sentiers seraient indiqués ceux menant au Col d'Uscla et parcourant une partie de la forêt domaniale. (Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »)

Un coin poubelle avec tri sélectif pourrait être mis en place, comme ceux que l'on rencontre à différents endroits du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Foix. Cela éviterait aux différents publics de jeter leurs déchets au sol ou

d'utiliser les poubelles de l'aubergiste. En principe un camion de ramassage des déchets monte à l'auberge des Myrtilles, il n'y aura donc pas de détour à faire. (Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »)

Des dépliants présentant la forêt domaniale du Consulat de Foix, ses sentiers, et ses zones de stationnements seraient déposés à l'auberge des Myrtilles.

3.1.4) Aménagements dans le reste du Consulat de Foix

Des panneaux présentant la forêt domaniale du Consulat de Foix, les règles à respecter (notamment en terme de déchets), et les sentiers à disposition des promeneurs seraient installés au Col de Légrillou, au Col Mazel, au parking du pont de Baillès, au Col d'Uscla et au Col du Calmil. (Cf. cartographie n°5 « Position des aménagements proposés »)

3.2) Groupes de travail

Afin de mener à bien le projet d'aménagement de la forêt domaniale du Consulat de Foix, les propositions d'aménagements seront soumises et discutées en groupes de travail par thématiques. Ainsi seront abordés les différentes portes d'entrée du site, la circulation sur le Consulat de Foix et le stationnement, la signalétique et les panneaux d'informations, la valorisation des aménagements actuels, et la communication auprès des différents publics à l'extérieur.

3.2.1) Réunion interne à l'ONF

Cette réunion interne à l'ONF aurait pour but de déterminer les grandes orientations politiques que l'on souhaite appliquer sur le massif de la forêt domaniale du Consulat de Foix.

3.2.2) Les Portes d'entrées

Comme l'enquête l'a démontré, de nombreuses personnes se rendent sur le Consulat de Foix. Face à cette fréquentation l'ONF doit définir une politique pour l'avenir du site concernant dans un premier temps le choix et l'aménagement des portes d'entrées. Deux grandes hypothèses de travail sont possibles :

- concentrer la fréquentation sur quelques sites,
- disperser la fréquentation sur l'ensemble du site.

Actuellement la fréquentation se concentre sur quelques grosses zones comme le Prat d'Albis et le Col des Marrous, mais aussi de façon aléatoire sur d'autres zones (Col de Légrillou, Col d'Uscla, Col Mazel, le long de la D111 et des pistes forestières)..

Ce groupe de travail a pour but d'identifier la politique à suivre en fonction des différents enjeux présents sur cet espace (environnementaux, forestiers, pastoraux...).

Seraient conviés dans ce groupe de travail : les groupements pastoraux, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'Association des Naturalistes de l'Ariège, l'Office du tourisme de Foix-Varilhes, Richard DANIS, la DDASS, la SMDEA et la Régie des Eaux de Foix (zone de captage d'eau), l'AICA Gaston Phoebus (chasseurs), l'ONF et le service RTM (risques naturels sur certaines zones).

3.2.3) Circulation et stationnement

La circulation sur le Consulat de Foix s'effectue par la présence de deux routes départementales et de quelques routes forestières ouvertes aux véhicules motorisés (Cf. annexe n°8 « Desserte routière de la forêt domaniale du Consulat de Foix »). La circulation sur les routes forestières est soumise au code de la route avec une vitesse maximale limitée à 30 km/h. En cas d'accident lié à la qualité de la route, l'ONF est juridiquement responsable. L'entretien est donc nécessaire. Cet entretien a un coût important et certaines périodes sont propices à une dégradation amplifiée. En effet, en période de dégel les routes fragilisées s'abîment fortement sous le passage des véhicules, notamment des 4X4. La fermeture de certaines routes

forestières en période de dégel est donc à explorer afin de diminuer ces coûts d'entretien. La circulation sur les routes départementales est sous la responsabilité du Conseil Général de l'Ariège.

Le stationnement s'organise de deux façons sur le Consulat de Foix :

- le stationnement sur les bas-côtés des routes : lorsqu'il s'effectue le long des routes forestières, il peut perturber le passage des grumiers. Lorsqu'il s'effectue le long des routes départementales, il peut être qualifié de gênant sur la voie public et permet ainsi de déresponsabiliser le Conseil Général en cas de dégradation du véhicule par le bétail.
- le stationnement sur des zones planes : il s'organise de façon spontanée sur les places de stockages de bois pouvant perturber l'activité forestière lors de la mise en place ou retrait du bois ; mais aussi sur les estives où cela est règlementairement interdit. En cas de dégradations occasionnées par le bétail, seul le propriétaire du véhicule est responsable.

Il sera donc abordé dans ce groupe de travail des solutions afin de palier à ces lacunes en matières d'aménagement pour l'accueil du public et la circulation motorisée sur le Consulat de Foix.

Seraient conviés dans ce groupe de travail : les groupements pastoraux, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'Association des Naturalistes de l'Ariège, l'Office du tourisme de Foix-Varilhes, Richard DANIS, la DDASS, la SMDEA et la Régie des Eaux de Foix (zone de captage d'eau), l'AICA Gaston Phoebus (chasseurs), l'ONF et le service RTM (risques naturels sur certaines zones).

3.2.4) Signalétique et panneaux d'informations :

La présence de panneaux informatifs permet de sensibiliser et d'informer les utilisateurs sur les caractéristiques du site mais aussi les règles à respecter.

Les panneaux d'informations devraient être localisés au niveau des aires de stationnement afin qu'une majorité d'utilisateurs puisse y avoir accès.

Exemple de panneaux d'informations :

- une cartographie au 1/25 000 indiquant les différents sentiers accessibles aux promeneurs et présentant différentes boucles aux difficultés de parcours différentes. Sur cette cartographie serait signalé les aires de stationnement.
- un panneau présentant la forêt domaniale avec les activités que l'on retrouve sur le site et notamment la présence d'élevage et les attitudes à adopter avec les animaux.

Cette signalétique permet de responsabiliser le public sur les attitudes à adopter à proximité du bétail (tenir les chiens en laisse, ne pas s'approcher des jeunes animaux...) et ainsi éviter les accidents.

Seraient conviés dans ce groupe de travail : les groupements pastoraux, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'Association des Naturalistes de l'Ariège, l'Office du tourisme de Foix-Varilhes, Richard DANIS, la DDASS, la SMDEA et la Régie des Eaux de Foix (zone de captage d'eau), l'AICA Gaston Phoebus (chasseurs), l'ONF et le service RTM (risques naturels sur certaines zones).

3.2.5) Valorisation et intégration paysagère des aménagements actuels

Plusieurs aménagements sont déjà présents sur le site afin de rendre possible les activités agricoles et forestières. Parmi ces aménagements certains méritent d'être mieux intégrés d'un point de vue paysager. Les parcs de contentions galvanisés pourraient être faits en bois. Des caillebotis pourraient être installés autour des abreuvoirs afin d'éviter la boue piétinée comme ça l'est actuellement. Les abreuvoirs rouillés pourraient être changés et mieux intégrés à leur environnement.

Parmi les cabanes pastorales, certaines ne sont plus utilisées hormis comme refuges pour les randonneurs. Ces cabanes pourraient être valorisées en y installant des expositions et différentes documentations sur le tourisme et l'environnement en Ariège. Des animations pourraient avoir lieu dans ces cabanes pastorales à l'image du « Rendez-vous des Cimes » dans les refuges organisés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Seraient conviés dans ce groupe de travail : les groupements pastoraux, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'Office du tourisme de Foix-Varilhes, Richard DANIS, et l'ONF.

3.2.6) Communication

Actuellement aucune communication n'est faite sur la forêt domaniale du Consulat de Foix hormis quelques petites informations apportées sur l'existence du Prat d'Albis par l'Office de Tourisme de Foix-Varilhes. Ce lieu étant un atout majeur pour l'attractivité du territoire, il serait très intéressant de le valoriser en terme de communication. Ce groupe a pour but d'explorer les différents moyens pour faire du Consulat de Foix un site majeur et attractif notamment pour la Communauté de Communes du Pays de Foix et son tourisme.

Seraient conviés dans ce groupe de travail : le PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'Office du tourisme de Foix-Varilhes, Richard DANIS, la Communauté de Commune du Pays de Foix, et l'ONF.

Conclusion

L'étude de fréquentation de la forêt domaniale du Consulat de Foix a permis de déterminer la fréquentation numérique du site et de localiser les zones les plus fréquentées. Elle a aussi permis de recueillir diverses informations sur les profils des personnes se rendant sur ce site ainsi que leurs attentes en termes d'aménagements. Une utilisation inégale du massif a pu être observée avec trois entités distinctes : le Col des Marrous, un site à caractère touristique, le Prat d'Albis, un site pour les sportifs et les locaux, et le reste du Consulat de Foix, pour les habitués. Le site accueille beaucoup d'Ariégeois mais aussi de nombreux visiteurs venant de Haute-Garonne et d'autres départements. Les utilisateurs ariégeois viennent principalement soit de la Communauté de Communes du Pays de Foix, intercommunalité potentiellement partenaire en terme de financements aux projets d'aménagement, soit du long de l'axe de la RN20. La forêt domaniale du Consulat de Foix est un espace naturel périurbain. C'est un lieu où les publics se rendent quelques heures afin de se promener, pique-niquer, ramasser des champignons ou pratiquer une activité sportive. Ce site est fréquenté par beaucoup d'habitués mais est peu connu dans son fonctionnement. Les utilisateurs aimeraient qu'il reste le plus naturel possible.

Ces résultats de l'étude de fréquentation ont ainsi pu faire émerger des hypothèses d'aménagements afin de répondre aux attentes des différents publics. Organiser le stationnement est une priorité, notamment sur le Prat d'Albis, puisqu'il est règlementairement interdit de stationner sur les estives. L'aménagement de quelques tables d'orientations et de panneaux d'informations est une volonté des utilisateurs. Ils permettraient de les sensibiliser au respect de l'environnement et leur faire découvrir ce site aux multiples facettes : un site naturel riche en patrimoine historique et environnemental où les activités pastorales et forestières demeurent. L'étude de fréquentation est une première étape dans l'étude du site. En effet une enquête auprès des professionnels par le biais des groupes de travail et d'un bureau d'étude permettra à moyen terme, la rédaction et la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement validé par l'ensemble des acteurs.